



PREAVIS MUNICIPAL No 15-17

Sainte-Croix, le 30 octobre 2015
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Hôtel de Ville – Aménagement des locaux pour la Gendarmerie, l’Office du Tourisme et l’Office de la population

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal un crédit d’investissement de **Chf 171'600.00 TTC** destiné à l’aménagement des locaux du rez-de-chaussée pour la Gendarmerie et l’Office du Tourisme, ainsi qu’au 1^{er} étage pour l’Office de la population.

Préambule

Le bâtiment de l’Hôtel de Ville abrite, depuis son inauguration en mai 1974, des organismes privés et/ou publics sur les rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étages de l’immeuble.

A ce jour, et suite aux modifications effectuées par le biais des préavis n° 712 de 2001 (Bourse communale et Greffe municipal), n° 742 de 2002 (Service Technique) et n° 885 de 2011 (Service Technique et Urbanisme), les 3 étages sont utilisés comme suit :

Rez-de-chaussée : Office postal, Gendarmerie et Office de la population.

1^{er} étage : Municipalité, Greffe, Bourse communale, Réception centrale, Office du Tourisme et Office des poursuites.

2^{ème} étage : Service Technique (Travaux, Forêts, Services Industriels, Administration), URBAT (Urbanisme, Bâtiments, Bureau Technique, Conciergerie), Inspecteur Forestier, Centre social régional, Agence d’assurances sociales, Office régional de placement et Axa Winterthur.

Seuls les rez-de-chaussée et 1^{er} étage sont touchés par ces aménagements, le 2^{ème} étage ne subit aucune modification.

Objet du préavis

Les locaux de la Gendarmerie et de l'Office de la population disposent actuellement d'une réception commune.

Cette situation n'est pas satisfaisante, tant au niveau de la confidentialité que de la sécurité des travailleurs. En effet, la configuration du comptoir de réception ne pourrait pas empêcher un individu de pénétrer de force à l'intérieur des locaux et les réceptionnistes n'auraient aucun moyen pour se protéger d'une agression soudaine, ni d'individus violents.

De plus, les horaires d'ouvertures sont différents entre la Gendarmerie et l'Office de la Population, ce qui pose problème et créé une certaine confusion et un mécontentement des visiteurs.

Conscient du problème sécuritaire de certains postes de Gendarmerie, le Conseil d'Etat a accordé en 2015 un crédit-cadre de 3'850'000.00 francs pour financer, entre autre, ces travaux de sécurisation et d'adaptation de locaux.

Le projet

Poste de Gendarmerie

Le poste de Gendarmerie nécessite la création d'une entrée indépendante, d'une réception sécurisée et d'un local pour l'audition des prévenus.

L'entrée se fera par la porte principale de l'Hôtel de Ville donnant sur la rue Neuve. De là, une nouvelle porte sera créée afin d'accéder au sas d'entrée qui sera muni d'un guichet sécurisé. Un nouvel espace fermé sera créé pour y accueillir les auditions.

En sous-sol, des modifications porteront sur la création d'un nouveau local matériel, d'un vestiaire homme, d'un vestiaire femme ainsi que d'une nouvelle douche.

Ce nouvel aménagement, d'une surface de 171 m² au rez-de-chaussée et de 44 m² au sous-sol, a la possibilité d'accueillir 8 postes de travail dont 1 poste, d'entente avec la Gendarmerie, pour l'assistante de sécurité publique communale.

Des locaux seront en commun avec l'Office du Tourisme, à savoir cafétéria, WC, corridors et escaliers.

Office du Tourisme, antenne du Balcon du Jura

Suite aux modifications obligatoires du poste de Gendarmerie, l'opportunité se présente pour qu'une rocade entre l'Office du Tourisme et l'Office de la population se réalise.

Cette opération permettra à l'Office du Tourisme d'avoir une meilleure visibilité grâce à sa devanture donnant pignon sur rue. Ce nouvel espace disposera d'une surface passant de 23 m² à 59 m² ce qui permettra un meilleur aménagement intérieur afin d'y accueillir les touristes.

En sous-sol, un local économat de 14 m² permettra de rassembler tout le matériel qui est actuellement stocké dans divers locaux de l'Hôtel de Ville.

Office de la population

L'Office de la population sera déplacé au 1^{er} étage dans les locaux occupés actuellement par l'Office du Tourisme.

La configuration de la réception centrale sera légèrement modifiée afin de pouvoir offrir un poste de travail pour l'accueil de l'Office de la population.

Autres aménagements au 1^{er} étage

La dimension de la salle de Municipalité sera légèrement réduite, par la pose d'une cloison, afin d'obtenir un couloir permettant d'aller dans l'espace « archives » sans passer par le bureau du Syndic.

Une rocade entre la salle de conférence et le bureau des municipaux sera réalisée. Cette modification permettra d'avoir un espace de réunion indépendant des locaux communaux (accès par badge) ce qui ne nécessitera plus la présence d'un représentant communal. De plus, il accueillera l'Office des poursuites une demi-journée par semaine dans de meilleures conditions.

Le deuxième étage ne disposant pas de salle de conférence, l'espace « cafétéria » sera légèrement agrandi (déplacement des archives dans nouveau local) afin de créer un deuxième lieu de réunion.

Coûts des aménagements

Le coût du désamiantage des carrelages du sous-sol et des plafonds du 1^{er} étage, montant d'environ Chf 16'000.00, est compris dans les chiffres ci-dessous.

Poste de Gendarmerie rez-de-chaussée	* Chf.	49'050.00
Pose de Gendarmerie sous-sol	* Chf.	19'850.00
Office du Tourisme rez-de-chaussée	Chf.	10'000.00
Office du Tourisme sous-sol	Chf.	9'050.00
Office de la population et autres aménagements 1 ^{er} étage	Chf.	64'500.00
Mobilier 1 ^{er} étage	Chf.	11'500.00
Divers et imprévus (env. 5% sans le poste mobilier)	Chf.	7'650.00
Total TTC		<u>Chf. 171' 600.00</u>

* Les montants de l'aménagement pour le poste de Gendarmerie seront pris en charge par le Canton.

Les éventuels achats de mobilier pour les locaux de la Gendarmerie et pour l'Office du Tourisme seront supportés par leurs budgets respectifs.

Du mobilier pour les aménagements du 1^{er} étage sera nécessaire, il s'agit de tables, chaises et petits meubles. Deux nouveaux beamers seront installés dans la salle de Municipalité et dans la salle de conférence.

Adaptation des loyers

Les baux à loyers pour les locaux de la Gendarmerie et de l'Office du Tourisme seront adaptés selon les nouvelles surfaces et d'après une clé de répartition pour les espaces communs.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à aménager les locaux de la Gendarmerie, de l'Office du Tourisme et de l'Office de la population;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 171'600.00**. Le compte no 9143.15.17 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement – après encaissement de la participation cantonale - sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017, par le compte Cpte 610.3311

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 23'100.-- la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 22'100.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Cédric Roten, Municipal